

ACCORD  
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET  
LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES  
SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE SPATIALE ET  
D'UTILISATION DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE A  
DES FINS PACIFIQUES

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (nommés ci-après les Parties);

CONFORMÉMENT à l'Accord général sur les échanges entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques du 20 octobre 1971 et à l'Accord à long terme visant à faciliter la coopération économique, industrielle, scientifique et technique conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques du 14 juillet 1976,

EXPRIMANT leur intérêt à favoriser la coopération internationale en matière de recherche spatiale et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, et soucieux de contribuer au développement de cette coopération,

DESIRANT faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique ne serve qu'à des activités pacifiques et reste ouvert à la coopération à des fins pacifiques,

PRENANT EN COMPTE les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, signé le 27 janvier 1967, et celles d'autres traités et accords multilatéraux concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique auxquels les deux États sont parties,

VOULANT étendre une coopération mutuellement avantageuse entre les deux États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques,

Sont convenus de ce qui suit: